

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

**AMENDEMENT**

N° CF219

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général, rapporteur au nom de la commission des finances et  
M. Charles de Courson

-----

**ARTICLE 3****ÉTAT B****Mission « Crédits non répartis »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Provision relative aux rémunérations publiques	0	0	0	0
Dépenses accidentelles et imprévisibles	-880 000 000	0	-880 000 000 0	0
<b>TOTAUX</b>	-880 000 000	0	-880 000 000 0	0
<b>SOLDE</b>	-880 000 000		-880 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement réduit de 880 millions d'euros la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles (DDAI) de la mission.

Le programme « Inclusion sociale et protection des personnes » de la mission Solidarités sera en parallèle rehaussé de 880 millions d'euros au titre d'une aide exceptionnelle de solidarité pour les plus modestes